



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUDELIN DU LUNDI 28 AOUT 2017

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le lundi 28 aout 2017 à 19 heures sous la présidence de M Didier MORIN, Maire.

### Convoqués :

CORBEL Michel – CORLAY Gérald – DEROUIN Robert – GAUVAIN Michaël – GUEGAN Yannick – ILLIEN Anne-Yvette – JEZEQUEL Fabien – KERRIEN Yvonnick – LAROSE Arnaud – LE BONHOMME Marie-Catherine – LE GARFF-TRUHAUD Francette – LE GRAND Marina – MARTIN Marie-Christine – MILON Martine – MORIN Didier – QUERRE Yann – QUINTIN Jérémie – ROPERS Isabelle – TROADEC Helen

Absents : CORLAY Gérald (pouvoir à DEROUIN Robert), KERRIEN Yvonnick (pouvoir à GAUVAIN Mickaël), LE GARFF TRUHAUD Francette (pouvoir à JEZEQUEL Fabien),

Absents non excusés : LAROSE Arnaud

Secrétaire : Fabien JEZEQUEL

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Contrat de maintenance ascenseur
2. Convention d'installation de la fibre optique
3. Travaux rénovation de la mairie
4. travaux rue de Kerallec
5. Organisation des services périscolaires à la rentrée 2017
6. Modification du tableau des effectifs
7. Déclaration d'intention d'aliéner
8. Parc éolien de Ploumagoar
9. Charte de gouvernance du PLUIH
10. Subventions d'activités aux écoles
11. Organisation des 10 ans de la médiathèque
12. Accueil des gens du voyage
13. Informations diverses

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte-rendu du précédent conseil municipal, concernant la séance du 03 juillet. Robert DEROUIN s'étonne de la présence des échanges qui ont été formulés lors du huis clos. Anne-Yvette ILLIEN abonde à la remarque. Monsieur le Maire répond que le huis-clos permet d'assurer des échanges sans présence immédiate du public, mais ne dispense pas d'établir un procès-verbal exhaustif de la séance. Marie-Catherine LE BONHOMME indique qu'elle est en désaccord avec la manière dont ont été rapporté ces échanges dans le compte-rendu par le secrétaire de séance et le Maire. Aucune autre remarque n'est formulée.

### **1/ Contrat de maintenance ascenseur**

Fabien JEZEQUEL explique que suite à l'installation de l'ascenseur au sein de la mairie et à sa mise en service depuis juillet, il est nécessaire de mettre en place un contrat d'entretien pour celui-ci. Deux formules sont proposées par l'entreprise ayant procédé à l'installation, MP Arvor :

- Un contrat minimal, incluant les pièces de bases et les vérifications périodiques obligatoires, pour une période de 3 ans pour un montant annuel de 935 € HT par an, ou 5 ans pour un montant de 890 € HT par an.
- Un contrat étendu, incluant un plus grand nombre de pièces, pour une période de 3 ans pour un montant annuel de 1 280 € HT par an, ou 5 ans pour un montant de 1 220 € HT par an.

Dans les deux cas, la première année de contrat de garantie est gratuite, comme il était prévu dans le lot « ascenseur » du marché de travaux de la mairie.

Fabien JEZEQUEL propose de se positionner sur une des deux offres proposées. Il propose de prendre le contrat minimal pour une durée de 3 ans.

Marie-Catherine LE BONHOMME demande s'il est possible à l'issue de la durée du contrat de modifier la formule. Fabien JEZEQUEL acquiesce.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, souscrit au contrat minimal incluant les pièces de bases et les vérifications périodiques obligatoires, pour une période de 3 ans pour un montant annuel de 935 € HT.

## **2/ Convention d'installation de la fibre optique**

Fabien JEZEQUEL explique que dans le cadre de l'installation de la fibre optique prévu sur la commune en 2017-2018, Mégalis Bretagne propose de prendre à sa charge les couts d'installation en immeuble. La commune est propriétaire d'un immeuble au 8 rue de Montjoie, et ils proposent cette réalisation au travers d'une convention d'installation. Fabien JEZEQUEL explique que cela est gratuit pour la commune, et propose d'accepter cette convention.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise à signer avec Mégalis Bretagne la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique au 8 rue de Montjoie.

## **3/ Travaux de rénovation de la mairie**

Fabien JEZEQUEL explique que dans le cadre du marché de travaux pour la rénovation de la mairie, des options au marché avaient été laissées en attente de décision. Il propose d'en retenir certaines :

- Fourniture et pose de tableaux d'écriture blanc : 150 € HT par unité
- Réfection de la salle du conseil : toile de verre et peinture : 1168,99 € HT
- Ravalement de la façade rez-de-chaussée de la cuisine côté cour de service à l'aplomb de la façade : 882 € HT
- Mise en place de prises ondulées pour les bureaux : 707,61 € HT

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 17 pour, retient les options proposées.

Fabien JEZEQUEL fait également un point sur l'inauguration de la mairie. Il rappelle qu'elle est prévue le 16 septembre 2017 à partir de 10h30. Il indique qu'il est envisagé que le coupé du ruban et les discours des officiels se tiennent en fin de matinée, et qu'ils soient suivis d'un cocktail au sein de la salle des fêtes. Il propose que dans l'après-midi, des visites de la mairie soient organisées pour le public, en fonction des personnes à venir, et qu'un roulement des élus soit mis en place afin d'assurer ces visites. Il demande à ce que les élus volontaires se manifestent auprès des services de la mairie ou de lui-même. Marina LE GRAND, Marie-Catherine LE BONHOMME, Martine MILON et Marie-Christine MARTIN s'excusent et indiquent qu'elles ne pourront être là pour l'évènement.

## **4/ Travaux rue de Kerallec**

Fabien JEZEQUEL explique que le marché de travaux pour l'aménagement de la rue de Kerallec a été lancé le 22 juin 2017, suite à l'autorisation du conseil du 22 mai 2017. La date limite de réception des offres a été fixée au 20 juillet 2017. Il explique que le cabinet Quarta, en charge de la maîtrise d'œuvre du projet, a assisté la commission d'examen des offres lors des deux réunions qui se sont tenues pour ouvrir les plis et étudier les offres.

Fabien JEZEQUEL rapporte les notes que la commission a attribuées à chacune des entreprises ayant soumis sa candidature :

### Lot 1 : aménagement voirie

	Prix (HT)	Note prix ( /60)	Note technique ( /40)	Note finale
EUROVIA	288 921,00 €	52,57	29	81,57
COLAS	253 183,50 €	60,00	29	89,00
SPTP	277 419,00 €	54,75	29	83,75

### Lot 2 : réseau eaux pluviales

	Prix (HT)	Note prix ( /60)	Note technique ( /40)	Note finale
EUROVIA	106 455,00 €	60,00	29	89,00
LE DU	107 695,00 €	59,30	29	88,30

#### Lot 3 : Espaces verts

	Prix (HT)	Note prix ( /60)	Note technique ( /40)	Note finale
JO SIMON	21 744,00 €	40,36	25	65,36
PEPINIERE GUILL	17 171,70 €	51,11	23	74,11
LE PUIL	16 107,80 €	54,48	22	76,48
JARDIN EVRON	15 107,80 €	58,09	22	80,09
BRETAGNE PAYSAGE	14 627,00 €	60,00	25	85,00
FRED TOMA	17 954,40 €	48,88	22	70,88

Fabien JEZQUEL indique qu'il s'abstiendra pour le vote du lot n°2. Il regrette par ailleurs que les entreprises COLAS et SPTP n'aient pas soumis d'offre pour ce même lot, alors qu'elles ont candidaté au lot n°1. Martine MILON s'étonne que les paysagistes exerçant sur la commune n'aient pas répondu à l'appel d'offre.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise COLAS pour le lot n°1.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 17 pour, retient l'offre de l'entreprise EUROVIA pour le lot n°2.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise BRETAGNE PAYSAGE pour le lot n°3.

#### **5/ Organisation des services périscolaires à la rentrée 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a pris une délibération lors de la séance du 03 juillet 2017 l'autorisant à faire une demande de dérogation à l'organisation des rythmes scolaires de la commune auprès de l'inspection académique, pour que ceux-ci se déroulent sur 8 demi-journées au lieu de 9. Cette demande a été acceptée par l'inspection académique le 12 juillet 2017.

Il indique que les nouveaux rythmes scolaires de l'école publique sont les suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30. Par ailleurs il explique que l'école Notre Dame de l'Isle a choisi de s'aligner sur cette nouvelle organisation en revenant également à une semaine de 4 jours scolaires. Leurs horaires seront les suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Monsieur le Maire expose que cette nouvelle organisation des rythmes scolaires a une incidence sur l'organisation des services périscolaires, puisqu'elle entraîne :

- L'arrêt des temps d'activités périscolaires qui assuraient l'encadrement des enfants entre la fin du temps scolaire et le début de la garderie périscolaire
- Une réduction de la garderie périscolaire le matin, avec une fin du service qui passe de 9h00 à 8h45 (l'école Notre Dame de l'Isle commençant désormais la classe à 8h45)

Monsieur le Maire explique que des solutions pour atténuer les impacts de l'arrêt de ces services, et répondre à une demande de la population, ont été envisagées. Il propose ainsi de modifier les horaires d'accueil de la garderie périscolaire du soir, et de porter la fin du service de 18h30 à 19h00. Par ailleurs l'ensemble des agents concernés a été positionné sur les temps méridiens, afin de renforcer l'encadrement des enfants durant ceux-ci. Monsieur le Maire propose pour cette extension du service que la tarification soit la même que pour les temps entre 17h30 et 18h30 :

#### **AVEC INSCRIPTION PREALABLE**

	18h30 - 18h45	18h45 - 19h00
QF1	0.19 €	0.19 €
QF2	0.19 €	0.19 €
QF3	0.19 €	0.19 €

#### **SANS INSCRIPTION PREALABLE**

	18h30 - 18h45	18h45 - 19h00
TOUS QF	0.61 €	0.61 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie les horaires de l'accueil de loisirs périscolaires comme proposé, et valide la tarification proposée pour l'extension du soir entre 18h30 et 19h00.

#### **6/ Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire explique que consécutivement au retour à la semaine de 4 jours et à l'arrêt des temps d'activités périscolaires, les personnels titulaires en charge de ces temps se sont retrouvés avec un fort quota d'heures de travail à réaliser sans missions définies. Il explique avoir réuni deux fois la commission du personnel cet été à ce sujet, et avoir reçu plusieurs fois individuellement les agents concernés. Il indique qu'une bonne partie des heures dégagées a été réaffectée à d'autres missions, mais qu'il y a un résidu qu'il n'est pas possible d'affecter. Ainsi la commission personnel propose de réduire la Durée Hebdomadaire de Service (DHS) de certains postes de la commune. Il explique avoir présenté cette mesure aux agents concernés, et les remercie de leur compréhension malgré le contexte.

Monsieur le Maire propose de modifier les emplois suivants, à compter du 01 septembre 2017 :

- Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe 25,5h : passage à une DHS de 24h
- Adjoint d'animation 24,5h : passage à une DHS de 23h
- Adjoint d'animation 17,5h : passage à une DHS de 16,5h
- Adjoint d'animation 11h : passage à une DHS de 10h
- Agent spécialisé principal 1<sup>ère</sup> classe 29h : passage à une DHS de 28h

Marie-Catherine LE BONHOMME explique que la démarche s'est faite sur un temps court, mais que la façon de procéder s'est faite par étapes, en discutant avec les agents à chacune d'entre elles.

Fabien JEZEQUEL trouve inadmissible d'en arriver là, et reproche à l'Etat de n'avoir pas su prendre ses responsabilités en laissant aux communes le choix de l'organisation des rythmes scolaires. Il ajoute par ailleurs que Francette LE GARFF TRUHAUD demande à ce qu'on soit vigilant dans la future répartition des tâches, notamment ménagères.

Anne-Yvette ILLIEN indique que la démarche de discussion avec les agents était indispensable, et qu'il sera peut-être possible de revenir sur les diminutions à l'avenir.

Monsieur le Maire explique que la commune n'a pas vocation à mettre en place des tâches qui ne rendent pas de services nécessaires à la population, et que tout a été fait pour qu'il n'y ait pas de diminution. Il explique avoir fait en sorte que les choses se déroulent de la manière la moins mauvaise possible au vu du contexte et des délais.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 17 pour, modifie le tableau des effectifs de la commune comme proposé à partir du 01 septembre 2017.

#### **7/ Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le Maire rapporte que trois déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en mairie, pour lesquelles il convient de se positionner. Il s'agit des biens suivants :

- un bien situé au 6 rue des Écoles, situé en zone Ub, d'une superficie totale de 1 361 m<sup>2</sup>. Le bien est proposé à la vente pour un montant de 147 500 €.
- un bien situé au 7 lotissement de la Croix Rouge, situé en zone Ub, d'une superficie totale de 580 m<sup>2</sup>. Le bien est proposé à la vente pour un montant de 105 000 €.
- un bien situé au 3 rue des Mimosas, situé en zone Ub, d'une superficie totale de 616 m<sup>2</sup>. Le bien est proposé à la vente pour un montant de 118 000 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne fait pas de demande de préemption sur ces biens.

#### **8/ Parc éolien de Ploumagoar**

Monsieur le Maire explique que la commune a été saisie pour porter un avis sur un projet de réalisation d'un parc de 5 éoliennes qui est en cours d'étude sur la commune de Ploumagoar. La zone d'étude concernée par le projet englobe la partie sud-ouest de la commune (lieudits Le Fales, Kermin), située à moins de 3 km de distance de l'éolienne la plus proche.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet de parc éolien.

## **9/ Charte de gouvernance du PLUIH**

Monsieur le Maire explique que par délibération du 11 avril 2017, Leff Armor Communauté a prescrit l'extension du PLUIH, initialement engagé sur la communauté de communes de Lanvollon Plouha. Un projet de charte de gouvernance a été rédigé suite à la conférence intercommunale des maires qui s'est tenue le 29 mai 2017. Cette charte a pour objectif de définir les modalités de la collaboration entre les communes et la communauté de communes dans l'élaboration du PLUIH. Elle doit permettre d'organiser les différentes instances du PLUIH (comité de pilotage, comité de travail, ateliers, commissions...). Monsieur le Maire propose que le Conseil émette un avis sur cette charte.

Marie-Catherine LE BONHOMME demande des précisions sur le fonctionnement de la future écriture du PLUI, et comment des demandes particulières d'administrés pourront être relayés auprès des instances qui le réaliseront. Monsieur le Maire répond qu'il est l'interlocuteur direct de ce type de demande, qu'il pourra porter au sein du comité de travail dont il fait partie. Michel CORBEL indique que la transmission de cas particuliers sera peut-être plus difficile du fait que le PLU devienne communautaire, et que la volonté est de stopper l'étalement urbain au sein des zones rurales, et de densifier les bourgs. Yannick GUEGAN ajoute que le cadre de travail est fixé par la loi, et que le fait que le nouveau PLU soit réalisé à l'échelon communautaire ou communal ne change pas l'obligation de le respecter. Mickael GAUVAIN indique qu'il votera contre la charte, car le transfert de la compétence des documents d'urbanisme est une nouvelle perte d'autonomie aux communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 2 contre, 5 abstentions et 11 pour, émet un avis favorable sur le projet de charte de gouvernance pour l'élaboration du PLUIH.

## **10/ Subventions d'activité aux écoles**

Monsieur le Maire explique que les écoles de la commune ont organisé des classes de découvertes durant l'année scolaire 2016-2017 :

- Classe de neige de 6 jours à Saint Lary pour les CM1-CM2 de l'école publique (32 élèves), pour un cout total de 11 052 €, organisée en janvier 2017.
- Classe de découverte de 2 jours au Futuroscope pour 44 élèves de l'école Notre Dame de l'Isle, pour un cout total de 5 900 €, organisée en juin 2017

Il indique que des demandes de subvention ont été formulées par chacune des écoles pour ces classes de découverte, et il propose de leur verser une subvention de 1000 € chacune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, octroie une subvention de 1000 € à l'école publique et l'école Notre Dame de l'Isle pour l'organisation de ces classes de découverte.

## **11/ Organisation des 10 ans de la médiathèque**

Martine MILON fait un point sur l'organisation des 10 ans de la Médiathèque. Ceux-ci se dérouleront le 30 septembre prochain, sous la forme de portes ouvertes le matin et l'après-midi. Plusieurs animations seront menées, autant du côté de l'accueil de loisirs périscolaire que de la bibliothèque. Des invitations personnelles seront envoyées aux membres, ainsi qu'aux enfants qui ont 10 ans cette année. Une exposition sera également organisée avec des peintres goudelinais, dont le vernissage aura lieu en fin d'après-midi. Elle invite les conseillers municipaux qui souhaitent participer à cet événement à se rapprocher d'elle ou de Francette LE GARFF TRUHAUD.

## **12/ Accueil des gens du voyage**

Monsieur le Maire indique que ce point est reporté au prochain conseil en l'absence de la 1<sup>ère</sup> adjointe qui souhaitait l'aborder.

## **13/ Informations diverses**

Monsieur le Maire informe que suite aux événements tragiques qui ont eu lieu sur la RD9 à hauteur de Keribot en novembre dernier, des réunions ont été organisées avec les services de la préfecture et du département. Il y avait été convenu que des actions seraient mises en place pour tâcher d'éviter que se renouvellent des accidents de la route à cet endroit, dont le positionnement d'un radar temporaire sur la zone. Il indique que celui-ci sera posé fin septembre, pour 2 mois, et qu'il flashera les automobilistes de la RD9 qui dépassent les

limitations de vitesse dans les 2 sens. Il rappelle qu'à cet endroit, la limitation est de 90 km/h. Un retour sera fait en janvier 2018 par les services préfectoraux sur l'évolution du comportement des automobilistes durant ces 2 mois.

Robert DEROUIN demande à ce que soient changés les panneaux d'entrée de bourg qui sont très abimés, ainsi que le panneau d'informations situé sur la place de l'église. Il demande aussi s'il est possible que soit inscrite au fronton de la mairie la devise républicaine. Fabien JEZEQUEL indique qu'il va faire faire des devis et qu'il les présentera ensuite en conseil.

Anne-Yvette ILLIEN précise que le point éco est à nouveau la cible de dépôts sauvages. Mickael GAUVAIN propose de mettre une caméra vidéo sur le site.

Marie-Christine MARTIN informe le conseil que la remise des récompenses pour le concours des maisons fleuries est le 07 octobre à 11h30. Des bons d'achat en magasin seront remis aux vainqueurs.

Yann QUERRE indique avoir reçu un courrier d'un administré sur l'arasement de talus et de haies protégés de la commune réalisé par des agriculteurs. Il explique les avoir rencontrés, et qu'il est convenu avec eux qu'ils reboisent en compensation ce qui a été arrachés, ainsi que d'autres endroits sur la commune. Il ajoute que ce reboisement fera l'objet d'une convention avec le SMEGA qui sera chargé de l'organiser et de s'assurer de sa pérennité.

Marie-Catherine LE BONHOMME indique avoir demandé au dernier conseil où en était la reprise du dos d'âne de la rue de Kernilien qui est trop prononcé. Elle rappelle que Gerald CORLAY lui a indiqué que cela serait fait au même moment que les travaux du parking de la médiathèque. Or elle constate que ceux-ci sont terminés, et que le dos d'âne n'a pas été repris.

Anne-Yvette ILLIEN demande ou en est la recherche d'un nouveau médecin pour la commune. Monsieur le Maire indique qu'il a une nouvelle piste en cours, d'un jeune médecin qui souhaiterait s'installer et qui a déjà rencontré le Dr LABAT.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil se déroulera le lundi 25 septembre et clôt la séance.

Le secrétaire de séance

Fabien JEZEQUEL